SERVICE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE

Restauration scolaire (écoles maternelles et primaires publiques et privées) +

Restauration scolaire

>Que votre enfant soit inscrit en école publique (Jean Monnet ou Marie Curie) ou en école privée (Sainte Marie-Saint Joseph) la restauration scolaire est municipale.

Pour que votre enfant puisse manger à la cantine, il doit obligatoirement être inscrit via le portail famille.

Pour pouvoir accéder au portail famille vous devez avoir reçu par mail un mot de passe et un identifiant après avoir inscrit votre enfant.

Si vous ne les avez pas reçus, contactez le service scolaire par mail : affairesscolaires@heric.fr

L'inscription est validée à partir du moment où votre dossier est à jour sur le portail famille (vaccinations, problèmes médicaux, personnes autorisées à venir chercher les enfants, autorisation de sortie, changement de numéro de téléphone etc…)

>Tarifs pour l'année scolaire 2023-2024

• Nouvelles grilles tarifaires pour la restauration scolaire

o Pour les familles avec un QF inférieur à 750 €
>Tarif du repas à 1€

o Pour les familles avec un QF entre 750 € et 1 447 €
> Le tarif se calcule en multipliant le QF de la famille par 0,0038
• Exemple : 990 € X 0,0038 = 3,76€

o Pour les familles avec un QF à partir de 1 448 €
> Tarif du repas à 5,50€

Pour améliorer la bonne gestion du service, à compter du 1er octobre 2023, une majoration de 1€ par repas sera appliquée si ce dernier n'a pas été réservé avant le dimanche soir, 23h45 pour la semaine qui suit.

Protocole d'accueil individualisé P.A.I. : Pour les enfants concernés par une mise à jour d'un PAI, il est indispensable de fournir un certificat médical d'une validité de moins d'un mois pour la rentrée de septembre.

Consultation des menus

Vous pouvez télécharger les menus sur votre espace citoyens.

Périscolaire (uniquement Jean Monnet et Marie Curie) +

> Les horaires

-Le matin entre 7h30 et 8h30

- En fin de journée entre 16h20 et 18h30

Il n'y a pas de réservation à faire pour bénéficier de ce service mais votre dossier sur le portail famille doit être complet et à jour.

>Le coût pour 15 min

• Nouvelles grilles tarifaires pour l'accueil périscolaire
o Pour les familles avec un QF inférieur à 1 111 €
> Tarif du quart d'heure : 0,40€

o Pour les familles avec un QF entre 1 111 € et 1 666 €
> Le tarif se calcule en multipliant le QF de la famille par 0,036%
• Exemple : 1 150 € X 0,036% = 0,41€

o Pour les familles avec un QF à partir de 1 667 €
> Tarif du quart d'heure : 0,60€

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00